



Bourg-centre du
Pays de l'Enfant

CINQUIÈME
ÉDITION :
JANVIER
2016

L'édito

2016
Ludy se met
en selle !



Directeur de la publication :
Serge Lacroix
Directeurs de la rédaction :
Estelle Berrez / Laurence Mas /
Joëlle Ragozza



Brèves Municipales

Pour plus d'informations : consultez le site internet : www.moiransenmontagne.fr

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette fin d'année 2015 a été difficile à plusieurs titres. Les attentats du 13 novembre à Paris ont une nouvelle fois touché profondément les français. Le nécessaire état d'urgence mis en place sur l'ensemble du territoire, comme les interventions sur le sol syrien, sont autant de réponses à la menace terroriste de Daech. C'est dans un tel contexte, à la veille des fêtes de fin d'année, que la Conférence sur le Climat s'est tenue à Paris (COP21), avec plus de 150 chefs d'Etat. C'est aussi dans une telle actualité, que les élections régionales se sont déroulées. Autant dire que les enjeux des nouvelles grandes régions, dotées de compétences telles que le développement économique, la formation, les transports etc., et l'importance même de cette élection, n'ont pas toujours été bien compris par les électeurs. Candidat sur la liste des Républicains et de l'UDI pour le territoire du Haut Jura, j'avais à cœur de défendre les projets économiques, les établissements de formation (lycée) du Haut Jura en particulier, en lien avec mon mandat de vice-président de la Communauté de Communes Jura Sud. Il nous appartient désormais de mener ce travail de fond avec les conseillers régionaux nouvellement élus. Je tiens à remercier l'ensemble des électeurs qui m'ont soutenu dès le premier tour de ces élections, comme pour le 2ème tour.

Pour autant, après ces moments éprouvants au niveau national comme au niveau local, notre cité du jouet a terminé l'année 2015 avec une belle édition de Noël au Pays du Jouet. Je tiens aussi à souligner la qualité et l'originalité des concerts donnés cet automne : Atout Chœur et le gospel Innominata organisés par le Comité Culturel d'Animations.

L'année 2016 est une échéance importante pour notre Communauté de Communes Jura Sud : la question du rapprochement avec une intercommunalité voisine sera discutée, comme l'éventuel transfert de certaines compétences. Nous continuerons à accompagner les porteurs de projets pour de nouvelles implantations industrielles, artisanales et commerciales.

2016 sera aussi **l'année du vélo** à Moirans-en-Montagne (départ de la 16ème étape du Tour de France), mais pas seulement : un programme des animations organisées par les associations et les collectivités locales est inséré dans cette nouvelle édition des Brèves Municipales.

En ce début d'année 2016, je vous présente tous mes vœux de bonheur, de santé et de joie, pour vous et votre famille.

Serge LACROIX



Environnement



La forêt communale en 2035 / Projection

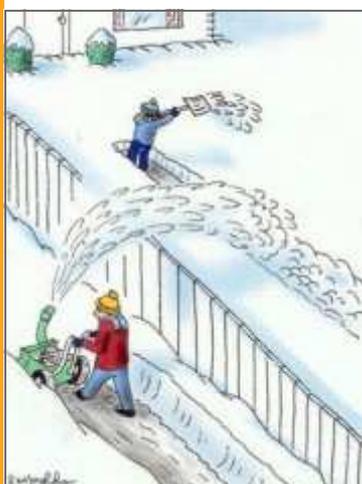
L'aménagement forestier 2016-2035 est un document de gestion qui définit les actions à réaliser au cours des 20 prochaines années pour préserver notre forêt. Il est établi par les services de l'Office National des Forêts, validé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet de Région.

L'ONF, dont François Bourgeois, Jérôme Gagneur et Jacques Baroudel, a démarré ce **vaste chantier** il y a deux ans. Il consiste en premier lieu à **inventorier la forêt**, autrement dit, compter les arbres. Deux méthodes : l'inventaire en plein (on compte effectivement les arbres sur un périmètre donné) et l'inventaire statistique. L'inventaire permet de savoir si la gestion des 20 précédentes années a permis à la forêt de se régénérer et de se développer selon les essences. Résultat : les résineux se sont très bien développés, y compris avec les volumes prélevés chaque année, les feuillus peuvent être davantage prélevés dans le cadre des exploitations. Cela signifie clairement que les volumes à prélever au cours des 20 prochaines années ne seront pas inférieurs à ceux de l'aménagement précédent, mais légèrement supérieurs. Ceci doit aussi se réaliser dans le cadre d'une **gestion durable**, comprenant des travaux sylvicoles et parcellaires. L'ONF propose également de remettre en valeur la **zone humide du Marais** (tourbière). Le Mélibée (papillon) aura alors la possibilité de s'installer durablement dans ce secteur. Autre action à ne pas perdre de vue : continuer à **préserver les milieux** favorisant la **biodiversité** (arbres à cavité pour les pics noirs, les chouettes etc.). Jacques Baroudel, qui a consacré sa carrière à la forêt de Moirans (40 ans) a largement contribué à ces actions de préservation des milieux, sous l'œil vigilant de Marc Curlier. Notre gardien du temple a pris sa retraite fin 2015, Guillaume Feierstein prend la relève avec la même passion. La **gestion d'un tel patrimoine** implique une vraie transmission, les agents de l'ONF le font depuis plusieurs décennies maintenant.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 25 novembre 2015 a approuvé ce plan de gestion.



Plan de viabilité hivernale



La commune compte plus de 20 kilomètres de voirie à déneiger. A cela s'ajoutent les parkings, les espaces piétons etc. Le plan de viabilité hivernale est établi pour les agents des services techniques. Mais pour être efficace, nous avons aussi besoin de la contribution de tous.

Les opérations de déneigement prises en charge par la commune sont assurées par Eric Danjean et Victor Brossard (camion et tracteur équipés d'une lame et d'une saleuse pour les voies communales), Eric Piton (tractopelle pour les parkings), Eric Lacroix et Mohamed Latrèche (fraises pour les espaces piétons). Ils partent tôt le matin, avant que la neige ne soit tassée. La tâche se complique lorsque des voitures sont mal garées et gênent la circulation des engins. Les agents ont suivi récemment les formations requises pour assurer

ces travaux en toute sécurité à la fois pour eux-même (temps de travail, manipulation des engins) et pour la population (circulation des piétons pendant les opérations etc.). Les engins sont très sollicités, ce qui provoque des casses, des réparations, et donc du retard dans les opérations de déneigement. L'équipe communale est restreinte et les astreintes reviennent souvent... Les espaces piétons sont aussi déneigés par la commune, avec l'aide des riverains que l'on remercie pour leur contribution.

Le plan de viabilité hivernale définit aussi des priorités d'intervention : tout sera fait en temps voulu, chaque agent connaît son parcours. Une partie des voiries est traitée par le Département : avenue de Franche Comté, avenue de Saint-Claude, rue Voltaire, déviation.

Les règles de bon sens ont ici toute leur place : équiper son véhicule de pneus neige pour une meilleure sécurité, se chauffer correctement pour éviter les glissades, prendre la pelle pour aider son voisin, ne pas stocker sa neige pour encombrer la circulation etc.

Voirie et solidarité



Le Département du Jura, la mairie de Moirans-en-Montagne et la Communauté de Communes Jura Sud travaillent de concert depuis cet automne avec Amaury Sport Organisation pour que la fête soit belle et que l'épreuve sportive se passe bien. Côté logistique, tout est orchestré par ASO en lien avec les services de la Préfecture. Côté festif, les acteurs locaux sont de la partie : commerces, entreprises, associations. L'idée est de mettre en valeur notre territoire, pour que le public revienne à Moirans-en-Montagne et dans le Jura. **Les retombées pour Moirans-en-Montagne et Jura Sud ne seront pas neutres, à nous tous d'en tirer les marrons...**

2016 : l'année du vélo à Moirans-en-Montagne

Après 1963, l'étape Chamonix – Lons : 2016, l'étape Moirans-en-Montagne—Berne (Suisse). La présentation du parcours le 20 octobre à Paris par Christian Prudhomme était un grand moment pour les jurassiens...



A vos agendas !

1er mai 2016 - Tour du Jura
5 juin 2016 - Brevet de Randonneur du Jura
18 juillet 2016
 Départ de la 16^{ème} étape du Tour de France

Le 11 juillet 1963, le 50^e Tour passait à Moirans...

La 18^{ème} étape Chamonix – Lons comptait 225 km. Elle s'est déroulée avec quelques péripéties : on déplore un accident de la caravane du tour dans la descente sur Gex et une chute à l'entrée du vélodrome de Lons...

Jacques Anquetil remporte le 50^e tour : 113 heures pour 4 137 km.



Le juste prix

Les collectivités n'ont plus d'autres choix que de contenir leurs dépenses de fonctionnement, puisque les recettes sont à la baisse, les dotations de l'Etat étant réduites chaque année. Si l'on veut continuer à investir, à s'engager dans de nouveaux projets à forte résonance pour le territoire, il faut revoir notre manière d'acheter. Un travail de fond a donc été engagé en 2015. Chaque ligne de dépense a été examinée à la loupe pour s'assurer que la collectivité paie bien le juste prix.

Les conseillers financiers de la Direction Régionale des Finances Publiques qui ont réalisé l'audit l'an passé, l'avaient préconisé : reprendre l'ensemble des dépenses de la commune. Cet exercice a porté sur les consommations électriques, énergétiques (chauffage, carburant), les fournitures diverses (administratives, entretien, voirie), les contrats de location, d'entretien, de prestation, les travaux commandés aux entreprises, les primes d'assurance, les taux d'intérêts auprès des banques etc.

Ce travail a donné des résultats: par exemple pour la fourniture d'électricité de la station d'épuration (baisse de 32% de la facture annuelle - 7 000 €), baisse des taux d'intérêt de 4,5% à 2,5% pour une partie de la dette communale (Banque Populaire), achat des équipements téléphoniques de la mairie plutôt qu'une location sur 5 ans trop coûteuse etc.

Les contrats d'assurance ont fait l'objet d'une nouvelle consultation (obligatoire tous les 4 ans) : pas de gain cette fois-ci, la sinistralité trop importante enregistrée au cours des 4 dernières années a provoqué une hausse des primes, dont celle de l'assurance du personnel.

Quant aux travaux commandés aux entreprises, ou prestataires, ils font l'objet au préalable de demande de devis auprès de plusieurs établissements, sur la base d'un cahier des charges précis. La commande est ensuite passée auprès du mieux disant. L'acte d'achat est encadré par le Code des Marchés Publics selon différentes procédures en fonction du montant de l'achat : la consultation constitue le premier principe à respecter.

La revitalisation du bourg-centre : action !



La première phase est engagée : le Parc naturel régional du Haut Jura a mandaté Solenn Jouan (Pôle Développement Aménagement / Spécialité Urbanisme Opérationnel), pour accompagner les bourgs-centres dans cette démarche.

La première étape consiste à réaliser le diagnostic du bourg-centre, en collectant les données Insee, mais pas seulement. Une analyse sur le terrain est proposée : elle consiste à réaliser un **diagnostic en marchant**. Concrètement, un groupe d'une quinzaine de personnes représentatif des acteurs locaux se déplace en marchant d'un bout à l'autre du centre-ville. Le but : enrichir l'analyse statistique, faire un pas de côté pour regarder le territoire autrement, impulser une dynamique de fond sur la question (=engager la concertation), chercher collectivement des pistes de solutions. Le groupe choisit le parcours en boucle, ce qui permet de pointer des besoins de revitalisation, tout en valorisant des expériences positives. Il est composé d'élus locaux, de représentants d'associations, des commerçants, des habitants, mais aussi des partenaires plus techniques, tels que les offices d'HLM, les

Chambres consulaires, l'Architecte des Bâtiments de France etc. L'idée est aussi de recenser toutes les idées sur l'habitat, le commerce, les services etc.

Une réunion publique permettra ensuite de restituer les premiers éléments de réflexion tout en collectant d'autres éléments émanant de la population.

Cette première phase se déroulera au cours du 1er trimestre 2016. Elle sera suivie de la phase 2 pour les bourgs-centres sélectionnés. La phase 2 comprend l'étude de programmation, définissant les projets à mettre en œuvre pour revitaliser le bourg.

Impasse de l'hôtel de ville

Parmi les actions très concrètes que souhaite engager la municipalité dès 2016 : la démolition de deux bâtisses situées Impasse de l'hôtel de ville. Ceci permettra de réaliser des travaux d'aménagement : aire de stationnement, local pour les ordures ménagères, fresque sur la nouvelle façade etc.

Silence, ça pousse....

De nouvelles batisses sortent de terre à Moirans-en-Montagne, aussi bien pour l'habitat, que pour l'industrie, le commerce etc.

Le lotissement Les Cueilles a vu sa 2ème maison sortir de terre cet automne, la troisième prochainement (le permis de construire a été déposé). D'autres projets de construction pointent le nez... La nouvelle unité de CBR Automation est opérationnelle : belle usine à l'entrée sud de Moirans-en-Montagne. Les travaux du magasin Bi1 démarrent en ce début d'année près du karting, avec comme objectif une ouverture à l'automne 2016.

Au centre-ville, le bar « Chez le Fred » propose un nouveau concept original : on peut acheter le mobilier, la décoration, de style vintage ou autre. Estelle Berrez invite aussi des artistes locaux à présenter leurs peintures : c'était le cas de Coraline Auger le mois dernier.

Et d'autres graines pour d'autres projets : c'est encore trop tôt pour en parler, mais certains ont de nouvelles idées pour Moirans-en-Montagne...



Télévision

Le 5 avril 2016, la TNT passe à la haute définition (25 chaînes nationales gratuites).

Pour les spectateurs recevant la télévision par l'antenne râteau, ils devront se munir d'un équipement TNT HD si leur poste n'est pas compatible. Cet adaptateur coûte environ 25 €. Sans cela, ils ne pourront plus recevoir la télévision.

Pour les foyers recevant la TNT, il faudra procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur le téléviseur.

Pour plus de renseignements :

www.recevoirlatnt.fr ou le 0970 818 818



2 153 € collectés

Merci à vous tous !

Puzzle réalisé par le lycée et le collège de Moirans

LA FERME DU CRIME

une histoire tirée de faits réels

Record d'affluence au cinéma François Truffaut !

Gros travail et belle aventure pour l'équipe de Cinemesis, comme pour les figurants... Grande satisfaction pour les partenaires (CCA et municipalité)

